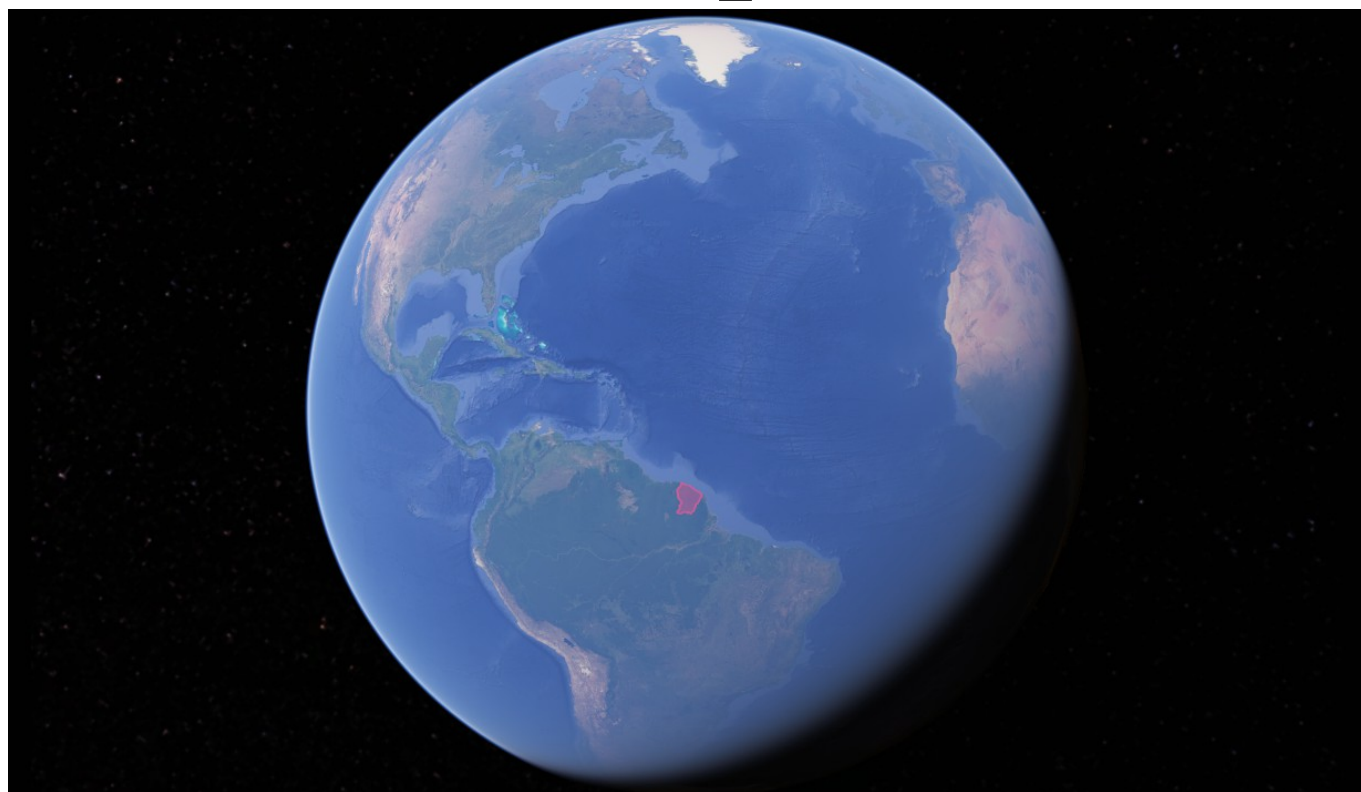


- trafic de cocaïne ;
- pêche illicite ;
- orpaillage illégal.



Repenser la Douane par rapport à son contexte : l'exemple de la Guyane



Sommaire

	Synthèse	<i>page 2</i>
	Introduction	<i>pages 3 à 6</i>
	I – La Douane en Guyane	<i>pages 7 à 11</i>
	II – Quelques données sur les trafics	<i>pages 12 à 16</i>
	III – Notre analyse	<i>pages 17 à 20</i>
	Conclusion générale, lexique	<i>pages 21 à 23</i>



Synthèse



1°) La frontière : un attribut oublié de la souveraineté

Si la douane n'est pas l'administration la plus connue, ni celle à laquelle sont confrontés le plus fréquemment les citoyens, son rôle est pourtant un des plus fondamentaux à tout espace socialement organisé.

Bien avant les États modernes, et l'actualité issue des dernières élections états-uniennes, ***être en mesure de contrôler les flux aux frontières***, tant en matière de protection que de régulation des échanges économiques, **a été sur le plan historique un élément fondateur commun des différentes civilisations humaines** constituées autour d'un pouvoir percevant la fiscalité, notamment au travers du contrôle des échanges.

On ne saurait traiter des problématiques douanières de la Guyane sans les considérer (ou du moins s'en efforcer) en phase avec ses particularités sociales, qu'elles aient trait :

- à son histoire,
- à sa géographie,
- ou sa population.



2°) La résorption des trafics : par une Douane renforcée

Il n'est toutefois pas nécessaire d'être un expert sur ces sujets pour comprendre que les **problèmes économiques et sociétaux**, fréquemment médiatisés concernant ce département d'outremer, sont **largement liés** :

- à des **problématiques de frontières** avec les pays voisins...
- ...et à un rôle insuffisant de l'État en matière douanière !

Au regard des besoins, SOLIDAIRES Douanes revendique une forte augmentation des moyens :

- **Effectifs triplés a minima**, afin de dépasser le seuil de 500 agents. Augmenter considérablement les moyens nautiques et fluviaux. Pour précision, si le coût de l'opération militaire Harpie (>50 millions €) contre l'orpaillage illégal avait été fléché vers des recrutements douaniers, cela aurait permis de **multiplier par 4 ou 5** les effectifs actuels et ainsi s'approcher du seuil de 1000 personnels douaniers en Guyane.
- **Développer l'attractivité** en retrouvant une inégalité de traitement et en sortant de l'extrême profilisation.



Introduction

Nota bene : ce travail d'analyse et de prospective est réalisé suite à l'organisation de tournées de service en 2025 en Guyane.



A) Données géographiques

page 4



B) Données historiques

pages 5 et 6

Introduction



A) Données géographiques

Parmi les outremer, la Guyane est le seul espace qui n'est pas une île. Elle fait partie du continent sud américain.

- Alors que la France métropolitaine a perdu la plupart de ses frontières tierces terrestres, la Guyane est **exclusivement délimitée par des frontières tierces**.
- **730 km de frontière avec le Brésil** dont 430 au niveau du fleuve Oyapock,
- **520 km de frontière avec le Surinam**, très majoritairement fluviale également, au niveau du fleuve Maroni.
- En dehors de ses frontières terrestres (qui sont en réalité des frontières fluviales), la Guyane présente **418 km de littoral**.
- Avec plus de **80 000 km²**, la superficie de la Guyane représente :
 - plus de 70 fois celle de la Martinique,
 - près de 10 fois celle de la Corse,
 - ou l'équivalent de la région **Nouvelle Aquitaine**.
- En dehors de l'espace urbanisé, des routes et des cours d'eau navigables, **l'immense majorité du territoire guyanais demeure impénétrable. La forêt équatoriale recouvre 94 % de son espace.**

Illustration n°1 : La Guyane dans son étranger proche – carte du plateau des Guyanes





B) Données historiques



1°) Résistance amérindienne

À l'image de l'histoire du continent américain, les premiers contacts entre l'Europe et l'actuelle Guyane se font dans une terrible violence.

Si les espagnols et les portugais, avaient délaissé cette côte considérée comme sauvage et dangereuse, et qui n'entrait pas dans la zone de partage issue du traité de Tordesillas, anglais, hollandais et français n'ont eu de cesse de vouloir s'implanter, prendre le contrôle des ressources et asservir les populations.

La résistance des peuples amérindiens débute avec le 16^e siècle et s'étend jusqu'au milieu du 17^e siècle. Faute de combattants, la Guyane est considérée comme pacifiée en 1664.

Durant cette période, en plus des combats, les populations ont été décimées à un taux estimé plus de 90 % par les maladies importées d'Europe (soit le double du taux de mortalité causée par la peste noire sur ce même continent).

Les populations amérindiennes autochtones ne représentent aujourd'hui qu'environ 3 % de la population guyanaise avec une dizaine de milliers habitants (elles étaient estimées 4 fois plus nombreuses avant l'arrivée des européens).



2°) Esclavage

Toujours à l'image de l'histoire du continent américain, l'anéantissement des populations amérindiennes est suivi par 2 siècles d'esclavage, essentiellement pour des travaux agricoles et d'aménagement du territoire, plus rarement pour de l'artisanat et des travaux domestiques.

Les recensements annuels dont on dispose font état d'une **dizaine de milliers d'esclaves pour la Guyane avant la première abolition de 1794** par la Convention nationale (10 563 esclaves et 1346 « blancs » pour l'année 1788).

Pour l'année 1848, les archives font état d'environ 13 000 esclaves affranchis par le décret d'abolition définitive.

Un décret de 1848, intervenu peu avant l'abolition de l'esclavage, donne une idée des cadences imposées. Il fixe au niveau des briqueteries de Guyane, un standard de production de 2000 briques par jour et par personne détenue sous statut d'esclave.

D'autres standards établis au niveau agricole durant la période d'abolition entre 1794 et 1802 (en 1794 la Révolution via la Convention montagnarde abolit l'esclavage, en 1802 Napoléon Bonaparte le rétablit « au nom du peuple français ») font état d'une cadence journalière de « 100 à 120 toises de sarclage à la houe, et 150 toises de sarclage à la machette », sachant que la toise est une mesure ancienne de quasiment 2 m.

Il faut savoir que l'abolition de 1848 s'est assortie d'un « dédommagement » des propriétaires d'esclaves par de l'argent public pour un montant total qui correspondrait à 3 milliards d'euros pour notre époque.

Les anciens esclaves affranchis ont continué à être exploités dans des conditions pas très différentes de l'époque de l'esclavage. Lorsque le commerce triangulaire a pris fin, les besoins en mains d'œuvre ont été comblés par des populations d'autres provenances que l'Afrique (Inde, Chine...).

3°) Bagne

Entre 1852 (soit 4 ans après l'abolition définitive de l'esclavage) **et 1946, 70 000 condamnés** ont été déportés pour travaux forcés dans les bagnes guyanais.

Nombre de ces condamnés n'étaient coupables que de menus larcins ou délits de façon réitérée, du fait de leur condition sociale. Selon le concept de « *présomption irréfragable d'incorrigibilité* » ils étaient condamnés à des peines démesurées et étaient détenus dans des conditions effroyables.

Ils ont continué à être traités et **exploités selon des conditions comparables à celles de l'esclavage jusqu'à un siècle encore après son abolition**, que ce soit :

- à des travaux d'aménagement du territoire,
- ou au service de particuliers (planteurs, entrepreneurs, négociants...).

Dans les camps forestiers par exemple, l'**espérance de vie moyenne n'était que de quelques mois**. Les survivants, condamnés à des peines inférieures à 8 ans étaient tenus de résider en Guyane pour une durée équivalente à leur peine après leur libération. Les condamnés à 8 ans et plus devaient résider en Guyane le restant de leur vie.

* *

*

4°) Résumé

Les deux idées principales que nous retenons de cette histoire coloniale (que nous évoquons comme élément de considération, mais à laquelle nous ne réduisons pas la Guyane, qui a aussi su se créer en dehors de cet héritage) sont les suivantes :

Si cette tragique histoire coloniale est à mettre au passif de notre pays, il convient toutefois de préciser qu'**elle ne part pas d'une volonté populaire** (la grande majorité de la population de la France métropolitaine d'alors était rurale, laborieuse, et n'avait d'autres velléités que de tirer subsistance de la terre qu'elle cultivait).

Ce colonialisme vient de **compagnies marchandes** (et plus tard de propriétaires terriens) à l'avidité sans limites, tenantes d'une forme de capitalisme boulimique et pathologique, anéantissant :

- l'humain,
- la vie et le sens de la vie,
- ainsi que l'environnement.

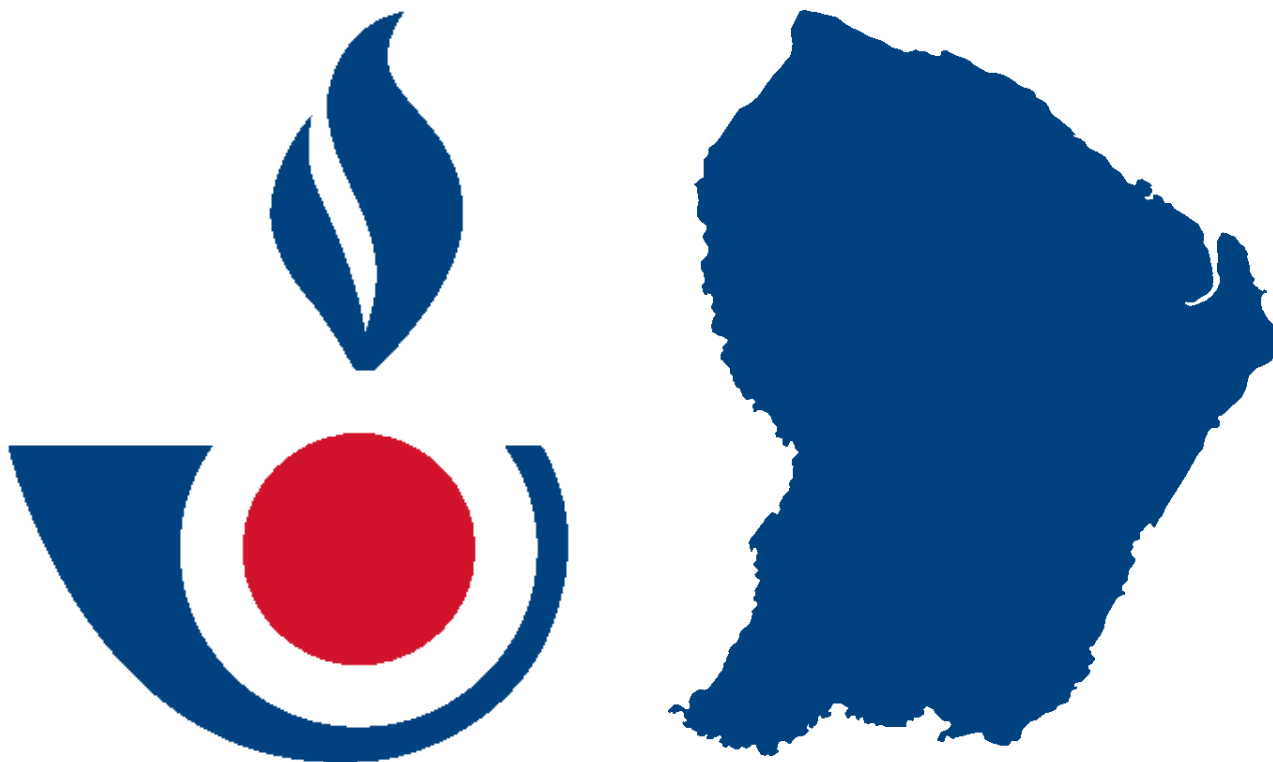
Et c'est en faveur de ces groupes d'intérêts, se perpétuant à travers l'Histoire, que durant plus 3 siècles si on tient compte de l'histoire coloniale et plus de 4 siècles si on y ajoute celle du bagne, que les pouvoirs politiques de notre pays ont pris des décisions au nom « droit divin », puis « du peuple français » après l'abolition de l'Ancien Régime.

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, **la population guyanaise n'est nullement rancunière** de cette histoire effroyable, et a **réussi le tour de force de transcender**.

Jeune et multiculturelle, elle est avant tout en quête de perspectives d'avenir.

Lorsque l'évocation du passé refait surface, souvent au détour de mouvements sociaux, c'est parce que des situations actuelles lui font écho.

Par exemple, lorsque la population se mobilise contre le phénomène de vie chère, sciemment entretenu par un groupe de grande distribution dans le but de maximiser ses profits et ceux de ses actionnaires, et que la seule réponse d'un État sensé réguler, est de mobiliser les forces de l'ordre pour réprimer les manifestants.



- I -

La Douane en Guyane



A) État de situation

pages 8 et 9



B) Mesures à prendre

pages 10 et 11



I – La Douane en Guyane



A) état de situation



1°) Présentation globale

Les effectifs actuellement en **poste rattachés à la DR** sont au nombre de **162** (85 SU, 77 AG/CO). Ramené à la superficie du territoire, cela représente **un douanier pour plus de 500 km²**, soit une densité plus de 12 fois inférieure à celle de la moyenne nationale (environ 1 douanier pour 40 km²), moyenne nationale elle même près de 7 fois inférieure à celle de l'Allemagne (1 douanier pour 7 km²).

Si on concentre notre analyse sur les principaux services en termes d'effectifs, et opérant la base de l'activité douanière (BSE, BSI pour la surveillance et bureaux pour les opérations commerciales), la situation en termes d'effectifs est la suivante :



a) Pour ce qui est de la surveillance,

Une brigade de surveillance extérieure (BSE) de 29 agents est basée au niveau de la **frontière aérienne de l'aéroport Félix Éboué** à Matoury, que l'on sait être une plaque tournante du trafic de stupéfiants depuis l'Amérique du Sud.

Du fait de ce manque d'effectif, les **21 agents de la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Cayenne**, qui fait également office de centre de liaison inter-services (CLI) sont régulièrement mobilisés à des missions de surveillance extérieure sur le périmètre de l'aéroport, et ne peuvent par conséquent remplir dans le même temps les missions de surveillance sur l'intérieur du territoire.

Une BSE de 13 agents est implantée à Saint-Georges-de-l'Oyapock, seule implantation sur les 730 km de frontière avec le Brésil, où la douane ne dispose d'aucun moyen nautique où aéroporté permettant un déploiement humain.

Une BSE de 22 agents est implantée à Saint-Laurent-du-Maroni, seule implantation également sur les 520 km de frontière avec le Surinam, où la douane ne dispose également d'aucun moyen nautique où aéroporté permettant un déploiement humain.



b) Pour ce qui est des opérations commerciales,

- 0 agents sont affectés au bureau de l'**aéroport Félix Éboué** (2 encore jusque mi-2025),
- 27 agents sont affectés au **bureau portuaire de Dégrad des Cannes** (où aucun effectif de surveillance n'est implanté),
- 3 agents sont affectés au bureau de Saint-Georges-de-l'Oyapock,
- 3 agents sont affectés au bureau de Saint-Laurent-du-Maroni.



c) La mission garde côtes quant à elle, est servie par une brigade garde-côtes (BGC) de 16 agents disposant d'un seul moyen nautique pour :

- plus de **400 km de littoral**,
- et plus de **200 000 km² d'espace maritime** de souveraineté et de juridiction de la France.



d) La mission renseignement est servie par 8 agents localisés à Cayenne.



2°) Tableau de l'état des effectifs

Service			Branche		Localisation	Effectifs
Bâtiment de la Direction Régionale (rue Louis Blanc)	DR (Direction régionale)		AG/CO	-	Cayenne	4
	SG(secrétariat général)		AG/CO			2
	BHR (brigade hors rang)		-	SU		0
	POC (pôle d'orientation des contrôles)		AG/CO	-		3
	CRPC (cellule régionale de programmation des contrôles) + cellule ciblage conteneurs		AG/CO			3+1
	PAE (pôle d'action économique)		AG/CO			2
	SRA (service régional d'audit)		AG/CO			1
	PGL (pôle gestion et logistique)		AG/CO			12
	TSI (Technicien des services d'information)		AG/CO			1
	COSO/CORSO (Correspondante sociale)		AG/CO			1
	Div. (Cayenne division)		AG/CO			3
	RR (recette régionale)		AG/CO			Cayenne
SRE (service régional d'enquête)		AG/CO	4			
Bâtiment de la Recette Régionale (rue Lalouette)						
Bâtiment de la Gendarmerie (route de la Madeleine)		GIR (groupe interministériel de recherche)	-	SU	Cayenne	0
Sous-total services support DR Guyane			AG/CO	SU	Cayenne	44
Services territoriaux	Cayenne aéro bureau		AG/CO	-	Matoury	0
	Degrad des Cannes port bureau		AG/CO	-	Rémire-Montjoly	27
	Cayenne BSE		-	SU	Matoury	29
	Cayenne BSI/CLI			SU	Cayenne	21
	Saint-Georges-de-l'Oyapock BSE			SU	Saint-Georges-de-l'Oyapock	13
	Saint-Georges-de-l'Oyapock bureau		AG/CO	-	Saint-Laurent-du-Maroni	3
	Saint-Laurent-du-Maroni BSE		-	SU		22
	Saint-Laurent-du-Maroni bureau		AG/CO	-		3
	Sous-total services territoriaux			AG/CO	SU	-
Total DR Guyane			77	85	-	162
Autres direc-tions	DNGCD	Kourou BGC (brigade garde-côtes)	-	SU	Kourou	16
	DNRED	Antenne Guyane (ex-DOD)		SU	Cayenne	8
	Sous-total autres directions			AG/CO	SU	-
Total services douaniers			AG/CO	SU	-	186



3°) Commentaires

La première évidence qui apparaît concernant les moyens douaniers en Guyane est leur **insuffisance** au vu de sa situation au sein du continent sud américain, et de la nature de ses frontières tierces avec le Brésil et le Surinam.

Les effectifs sont 1,5 inférieurs à ceux de l'archipel guadeloupéen par exemple (où des problèmes d'effectifs sont déjà présents), qui compte environ 20 % d'habitants de plus, mais dont la superficie est 50 fois inférieure, et qui ne comporte pas de frontières tierces terrestres.

Par ailleurs, il n'est nul besoin d'être géopoliticien chevronné pour réaliser que les **problèmes économiques et sociaux** auxquels est confrontée la Guyane sont largement **liés** à des **problématiques de frontières**.

De par ses pouvoirs, ses missions et ses savoirs faire, la douane apparaît comme l'administration la plus fondée à agir contre des fléaux tels que :

- le trafic de stupéfiants,
- l'orpaillage clandestin,
- la pêche illégale,
- ou la préservation des espèces protégées.

Mais dans les faits, de par son manque d'effectifs et de moyens, **elle se trouve limitée dans son action**, et supplantée par d'autres administrations, aux pouvoirs moins adaptés, mais disposant de davantage d'effectifs et de moyens d'intervention.



B – Mesures à prendre



1°) Effectifs : propositions de revendications

Nous avons listé les principales mesures à prendre à notre sens par zones géographiques de la Guyane pour rendre notre administration plus pleinement opérante au niveau de ce territoire :



a) Communauté d'Agglomération du Centre Littoral :

- augmenter significativement les effectifs au niveau de l'**aéroport** Félix Éboué, plaque tournante des flux de stupéfiants par voie aérienne ;
- augmenter significativement les effectifs de la BSI de **Cayenne** (qui intervient actuellement largement au niveau du périmètre aéroportuaire du fait du manque d'effectifs au niveau de la BSE) et la recentrer sur ses missions de surveillance intérieure ;
- doter la Guyane d'un **CLI** (centre de liaison inter-services) qui soit une réelle entité avec un effectif dédié,
- doter le **port** de Dégrad des Cannes d'une brigade de surveillance extérieure.



b) Communauté de Communes des Savanes :

- doter la CC des Savanes d'une BSI implantée à Kourou et pouvant couvrir la zone,



c)/d) Communautés de Communes de l'Est & de l'Ouest Guyanais :

- augmenter considérablement les **effectifs** pour ces 2 zones, afin de réinvestir la lutte contre l'orpaillage illégal, notamment par une action sur les flux logistiques ;
- doter le territoire d'**implantations** et de **structures douanières fixes** supplémentaires (au niveau terrestre, ainsi que par des **barges aménagées** en points de contrôles fluviaux) sur la frontière :
 - à l'Est, avec le Brésil, qui ne comporte actuellement qu'une implantation douanière à Saint-Georges-de-l'Oyapock ;
 - à l'Ouest avec le Surinam qui ne comporte actuellement qu'une implantation douanière à Saint-Laurent-du-Maroni.



e) Zone côtière et les eaux territoriales :

Augmenter significativement les **effectifs** et le **nombre de moyens** nautiques maritimes afin de mieux assurer les missions douanières maritimes, notamment au niveau de la pêche illégale.



f) Ensemble des brigades de surveillance de Guyane :

- doter la douane de **moyens nautiques fluviaux** afin de pouvoir se déployer au niveau des frontières fluviales avec le Brésil et le Surinam, en vue d'opérer une action plus efficace sur tous types de flux illégaux, et sur les flux logistiques alimentant l'orpaillage illégal ;
- doter la douane de **moyens aéroportés** en vue de permettre le recueil de renseignement d'une part, et le déploiement en forêt d'autre part essentiellement au niveau des camps d'orpaillage illégal.



Nota bene - résumé

Pour réaliser ces projections, outre la dotation en moyens précédemment évoqués, il serait nécessaire de :

- **trippler a minima** les effectifs douaniers en Guyane pour atteindre un effectif de 500,
- et **recalibrer la direction régionale en direction interrégionale** (nécessité évidente pour ce territoire au vu de sa superficie, de l'étendue et de la nature de ses frontières, ainsi que de l'éloignement avec sa DI de rattachement actuelle).

Bien sûr, ces abondements en effectifs devraient s'accompagner de **solutions de logements** pour les agents.

Aux tenants du l'argument du coût de ces emplois publics, nous répondons à l'avance :

- qu'il serait largement compensé par la réduction du coût social du narcotrafic ;
- par ailleurs, nul doute que ces postes de fonctionnaires seraient profitables à l'économie et à l'emploi local.



2°) Évolutions RH : propositions de revendications



a) Constat : manque d'attractivité & extrême profilisation

La Guyane souffre aujourd'hui d'un important manque d'attractivité que les mesures indemnitaires ne parviennent pas à combler. Insécurité, dangerosité des missions, climat, développement des infrastructures, éloignement en sont les principales raisons perçues.

Il apparaît assez paradoxal que dans le même temps, ce département soit un des plus profilisés puisque s'effectuent de façon discrétionnaire :

- non seulement les mouvements vers la Guyane,
- mais aussi les mouvements à l'intérieur de la Guyane, y compris entre deux affectations similaires au sein d'une même branche d'activité.

La double règle nationale :

- si demander une mutation est une possibilité offerte par notre administration, en vue notamment d'évoluer vers une amélioration de la situation personnelle ou professionnelle...
- ... et si l'objectivité des mouvements réside fondamentalement dans le respect du système de classement des demandes qui est le nôtre....

La spécificité locale :

... Pour le cas de la Guyane, ces opportunités sont totalement à la main de la hiérarchie.



b) Conséquences : excès hiérarchiques

Cette situation engendre un sentiment d'oppression et des conséquences néfastes. La hiérarchie peut en effet :

- bloquer un mouvement par mesure de rétorsion, et maintenir un agent dans une situation de travail où il n'est pas à son aise,
- le priver d'une opportunité au profit d'une personne plus en vue, quand bien même il disposait de davantage de points de mutation...

Au niveau des mouvements externes également, des demandes d'agents titulaires disposant d'un nombre conséquent de points peuvent être bloquées au profit :

- d'autres en ayant beaucoup moins,
- voire d'un recrutement sans concours.

Au vu du contexte guyanais, l'âge peut être un critère rédhibitoire.



c) Pistes d'amélioration : clarté & attractivité !

Si les recrutements sans concours offrent une perspective professionnelle locale appréciable, et si les personnels issus de ces recrutements semblent rassurer leur employeur en termes d'adaptation au contexte guyanais, on ne peut toutefois occulter le fait qu'ils évoluent dans un contexte des plus difficiles avec un minimum de formation.

De ce point de vue, on ne comprend pas sauf exception que des recrutements sans concours soient opérés quand des demandes au tableau annuel des mutations (TAM) sont dans le même temps rejetées.

Pour ce qui est des demandes assorties d'une priorité pour **centres des intérêts matériels et moraux** (CIMM), elles ne doivent en aucun cas être refusées sur la base de motifs discrétionnaires, une règle de gestion instaurée par l'administration ne pouvant écraser une disposition légale instaurée par le législateur.

Les mouvements vers et au sein de la Guyane doivent selon nous opérer avec plus de clarté. Si nous concevons que de manière très exceptionnelle et au vu d'éléments factuels et objectifs, une demande de mutation puisse ne pas être opérée, les mouvements vers la Guyane devraient selon nous globalement opérer selon les règles du TAM, et sans entrave aux priorités légales.

Les mouvements internes à la Guyane devraient selon nous opérer de façon objective, hors logique discrétionnaire.

Les principaux axes susceptibles d'améliorer l'attractivité en Guyane sont à notre sens :

- la rémunération ;
- le logement ;
- l'abondement en effectifs et en moyens ;
- l'organisation du travail.



- II -

Quelques données sur les trafics



A) État de situation

pages 13 à 15



B) Mesures institutionnelles engagées

page 16

II – Quelques données sur les trafics



A) L'état de situation

Aux tenants du caractère irréaliste du projet de renforcement massif des moyens douaniers au regard de son « coût » budgétaire, nous opposerons quelques arguments...

- Le coût économique et social des trafics en Guyane, ainsi que de leurs répercussions en métropole est considérable.
- Des dépenses publiques sont déjà engagées pour mener à bien les missions douanières reprises notamment par la gendarmerie et l'armée faute de moyens douaniers, alors que leurs pouvoirs sont moins adaptés aux missions qu'ils poursuivent.

Nous invitons le lectorat à considérer les données suivantes pour nourrir davantage sa réflexion :



1°) Trafic de cocaïne

- la **consommation** de cocaïne en France a **quadruplé en 20 ans** ;
- le marché du narcotrafic en France est estimé entre **3 et 6 milliards d'euros** par an ;
- **15 à 20 % des entrées** de cocaïne en France Hexagonale sont estimées se faire par la Guyane, soit environ 4 tonnes (données 2020) ;
- la France compterait 600 000 consommateurs réguliers de cocaïne (données 2020) ;
- le prix de revente de la cocaïne est **10 fois supérieur à la revente en métropole** qu'à l'achat en Guyane ;
- selon une estimation de 2020, les vols en provenance de Cayenne peuvent comporter une dizaine de « mules » (les observations récentes de nos collègues de brigades aéroportuaires font plutôt état de **plusieurs dizaines de mules** sur certains vols) ;
- La Guyane est devenue une **plaque tournante** du trafic de cocaïne après que des mesures de contrôles intégraux aient été mises en place au niveau de l'aéroport d'Amsterdam. Dès lors le trafic entre le Surinam et les Pays-Bas s'est détourné par la Guyane et Paris.
- Le renforcement du dispositif de **contrôle au départ** de l'aéroport Félix Éboué, ou « dispositif 100 % contrôle », inspiré du modèle néerlandais a certes permis d'éviter que des personnes transportant des produits stupéfiants n'embarquent à destination des aéroports parisiens, cependant les flux de cocaïne entre Cayenne et la métropole semblent loin de s'être taris, le prix de la cocaïne ayant baissé cette année. Par ailleurs cette mesure n'est pas exempte de dommages collatéraux peu appréciables occasionnés à des voyageurs non-impliqués dans le trafic de stupéfiants.
- Pour l'année 2022, l'ONU estime que 2 757 tonnes de cocaïne ont été fabriqués dans le **monde** (soit **20 % de plus que pour l'année 2021**).
- Selon un article du Monde, le **prix du gramme** de cocaïne est France métropolitaine en 2024 était de 58 euros en 2024 (contre 65 euros environ pour les dix années précédentes). Cette baisse ne semble à l'évidence pas correspondre à une diminution des importations du produit.
- Une **cinquantaine de tonnes** de cocaïne a été **saisie** la même année en France par les différents services intervenant dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.
- Toujours pour 2024, le trafic de stupéfiants a fait **110 morts et 341 blessés** en France.



20 passagers/vol

C'est, pour les vols au départ de Cayenne, le nombre moyen de personnes transportant de la cocaïne à l'intérieur de leur corps, emballée dans des boulettes.

D'où les autres qualificatifs de « bouletteux », « ingérés », « in corpore » ou encore « mules » qui sont attribués à ces personnes.



2°) Pêche illégale

Selon les dernières estimations issues des observations de l'Ifremer¹, **la pêche clandestine prélève a minima 2 fois plus de poissons en Guyane que la pêche légale.**

À titre d'exemple, 100 navires illégaux ont été observés en septembre 2023 (essentiellement en provenance du Brésil, du Surinam, et du Venezuela).

Selon les pêcheurs locaux² cette estimation est encore largement minorée, puisqu'elle ne tient pas compte des bateaux dissimulés dans la mangrove, ni de ceux ayant effectué des mouvements nocturnes. Des sources médiatiques locales estiment plutôt aux 3/4 la proportion de ressources halieutiques prélevées illégalement.



2 à 4x plus

C'est l'écart entre les prélèvements légaux de poissons et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) en Guyane.

L'opération « Polpêche » mise en place pour lutter contre le pillage des eaux guyanaises mobilise 350 militaires (dont gendarmes). Elle a rejeté 150 tonnes de poisson à la mer en 2021 et 200 tonnes en 2022.



3°) Orpaillage

- Les estimations les plus récentes situent les quantités d'or issu de l'orpaillage clandestin autour de **8 à 10 tonnes par an**, quand les quantités d'or extraites légalement sont 5 à 10 fois inférieures.
- Selon les cours actuels, cela représente une somme de **près d'un milliard d'euros**, somme à peu près équivalente au budget de la collectivité territoriale de Guyane.
- La population d'orpailleurs illégaux en Guyane est estimée entre **6 000 et 10 000 individus**, soit quasiment l'équivalent de la population amérindienne. Cette même population d'orpailleurs illégaux, ou « garimpeiros » est estimée à un demi million de personnes sur le bassin amazonien.
- **290 sites** d'orpaillage illégal ont été répertoriés **en 2015**, **400 l'ont été en 2023**.
- Une **dizaine de tonnes de mercure** est déversée sauvagement chaque année, pour agglomérer l'or extrait illégalement.
- La concentration en mercure dans l'organisme des populations du haut Maroni dépasse de **4 fois celle des normes de santé**.
- Des études menées dans des zones de contamination au mercure font état d'une **diminution de 25 % d'espèces de poissons**, et de plus de 40 % des espèces terrestres.
- Environ **10 000 hectares de forêt sont détruits** chaque année par l'orpaillage illégal (soit un carré de 10 km x 10 km), soit plus que la surface de Paris. La superficie est 5 fois supérieure au Surinam.
- **1800 km de cours d'eau ont été détruits** en Guyane par la pollution liée à l'orpaillage (c'est près du double au Surinam).
- L'activité d'orpaillage illégal est alimentée par des **flux croisés** : les orpailleurs viennent très majoritairement du Brésil, et la logistique (matériel, mercure, carburant, nourriture) vient du Surinam.
- Il est **possible de tracer l'origine** géographique de l'or en observant ses caractéristiques minérales, il est également possible de voir s'il a été amalgamé au mercure. Malheureusement ces possibilités ne sont pas exploitées par des contrôles mis en œuvre au sein des circuits d'écoulement de l'or.



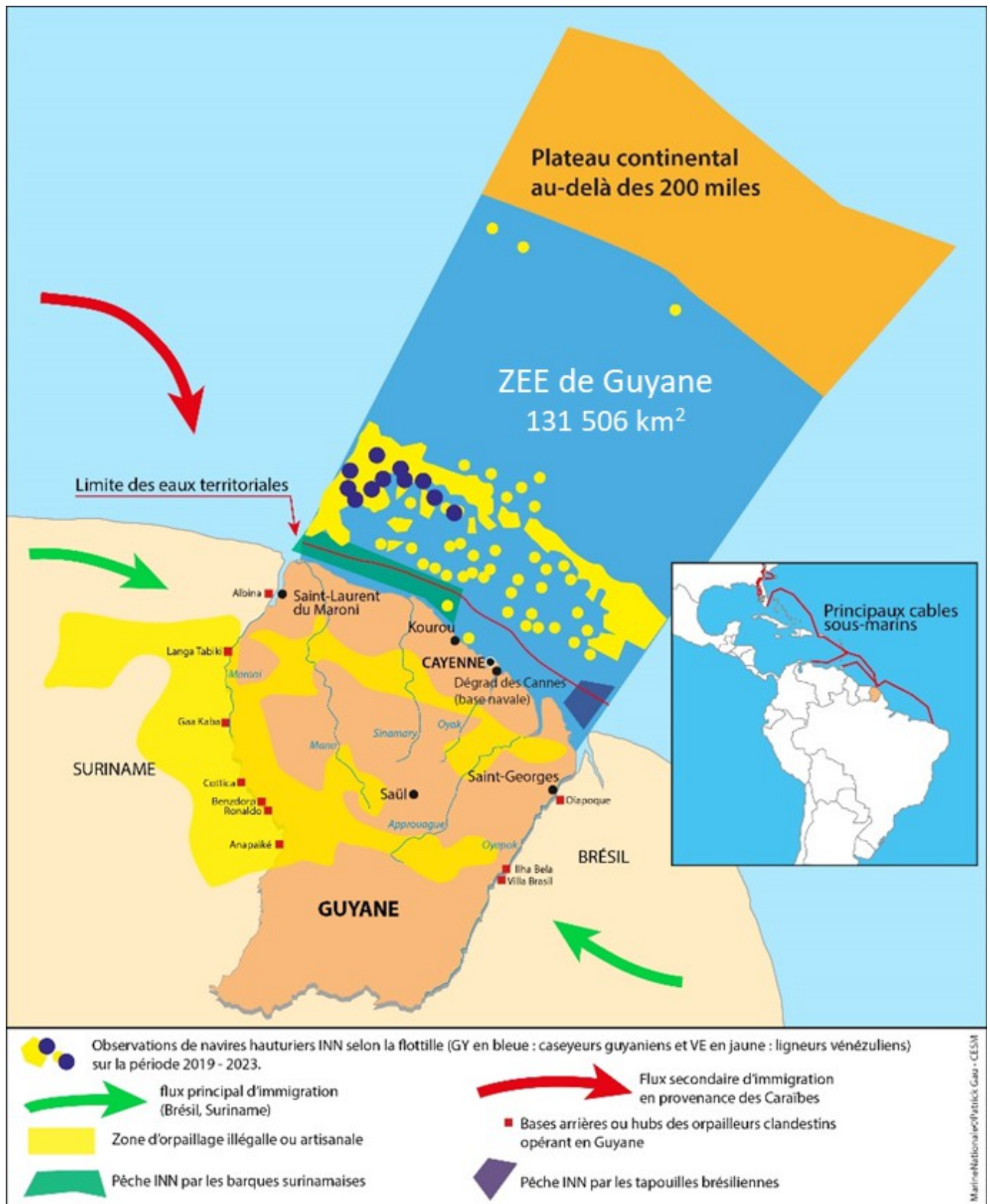
1 milliard €/an

C'est le montant annuel estimé des quantités d'or extraites illégalement. Soit l'équivalent du budget de la collectivité de Guyane !

1 Source : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPME), en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund for Nature - WWF), *Estimation de la pêche illégale étrangère en Guyane française*, juin 2024 : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00909/102042/>

2 Source : Outre-mer La Première, 17 septembre 2024 : <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/peche-illegale-un-rapport-scientifique-inedit-confirme-l-augmentation-du-phenomene-en-guyane-1522133.html>

Illustration n°2 : Zones d'orpillage et de pêche illégale – carte de la Guyane, de sa zone économique exclusive (ZEE) et de son plateau continental



* *

*



B) Mesures institutionnelles engagées :



1°) Dans le domaine de l'action : opérations militaires

Pour faire face aux trafics transfrontaliers, l'État ne s'en remet pas à la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), administration en charge de la régulation du commerce et des échanges de marchandises.

À la place, l'État décide de s'en remettre aux forces armées. À ce titre, sont mobilisées :

- la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN),
- et l'Armée de terre.



50 millions €/an

C'est le coût annuel de l'opération militaire Harpie en Guyane.

Pour la même somme, près de 800 douaniers supplémentaires pourraient être recrutés, pour atteindre 4 à 5 fois l'effectif actuel !

Opération Anaconda	Opération Harpie	Opération Kapalu
L'opération Anaconda a été menée de 1997 à 2008. Elle a consisté en des raids menés par hélicoptère afin de : • repérer les camps d'orpailleurs illégaux • et intervenir immédiatement pour les démanteler. En 2005, le bilan pour 8 années fait état de : • de 107 opérations • et une estimation de destruction pour 20 millions d'euros de matériel (motos-pompes, groupes électrogènes, pirogues, véhicules).	L'opération interministérielle Harpie prend le relais de l'opération Anaconda en 2008. Elle vise à doubler les interventions aériennes sur les camps d'action sur les flux logistiques. Elle mobilise environ 300 hommes au quotidien. Elle était dotée au niveau aéroporté d'un avion et de 5 hélicoptères. Elle a coûté la vie à 11 personnes. La gendarmerie nationale fait état de 1000 opérations à l'année. Le montant des matériels saisis est estimé à 61 millions d'euros à l'année 2023. Le bilan de l'opération Harpie (à laquelle succède l'opération « Kapalu » à l'automne 2024) en termes de quantités d'or saisies est de 5 kg. Son coût annuel se situe à plus de 50 millions d'euros (55 selon le Sénat) ³ , soit de quoi assurer sans problème la rémunération de 4 à 5 fois plus d'effectifs douaniers en Guyane).	Signifie « cassette » en langue Wayampi. Elle succède à l'opération Harpie fin 2024. Concentrée sur l'est guyanais elle mobilise 150 effectifs au quotidien. Elle vise à établir une surveillance sur les zones démantelées afin d'éviter la réimplantation de camps d'orpaillage.



2°) Dans le domaine de la réflexion : rapport sénatorial

En 2020 a été déposé un rapport sénatorial pour une « Grande loi Guyane »⁴. Il y est question entre autres sujets de l'orpaillage illégal. Les constats quant à la lutte contre cette activité (fondés sur l'opération Harpie alors déployée) sont les suivants :

- Les **forces en présence manquent** de personnes habilitées à constater les infractions et procéder à destruction des matériels.
- Les **pouvoirs** des principaux acteurs de l'opération (gendarmes, militaires), sont **mal adaptés au contrôle des flux de marchandises**, moyens de transport ou bagages, ce qui entraîne des difficultés à relever des infractions au niveau de l'approvisionnement logistique de l'orpaillage illégal (en matière d'orpaillage, les infractions se fondent notamment sur le code minier, le code des douanes et le code monétaire et financier).
- Le rapport n'évoque pas la pêche illégale.

³ Source : Rapport d'information n°295 (2020-2021) *Les forces armées en Guyane : souveraineté et protection des ressources naturelles*, 20 janvier 2021. Disponible ici : https://www.senat.fr/rap/r20-295/r20-295_mono.html

⁴ Source : Rapport d'information n°337 (2019-2020) *Pour une grande loi Guyane*, 19 février 2020. Disponible ici : <https://www.senat.fr/rap/r19-337/r19-337.html>



- III -

Notre analyse



A) Sur le trafic de stupéfiants

pages 18



B) Sur l'orpaillage illégal

page 19



C) Sur la pêche illégale

page 20



D) Sur le rapport sénatorial et le projet de « Grande loi Guyane »

page 20

III – Notre analyse

A) Sur le trafic de stupéfiants :

Le développement exponentiel du narcotrafic dans le monde est le corollaire du libre échange et de la dérégulation économique.

L'Amérique du Nord et l'Europe sont les plus gros consommateurs de cocaïne dans le monde, et là encore les analyses sociologiques mettent en évidence une causalité entre capitalisme dérégulé et consommation.

En effet cette dernière s'effectue le plus souvent au niveau de personnes favorisées, en lien avec la sphère de l'entreprise, de la finance et de la performance, ou au contraire au niveau de personnes socialement marginalisées, les laissés pour compte du capitalisme dérégulé.

La seule réponse répressive semble vaine à endiguer les trafics, tant ces derniers sont lucratifs, et apparaissent comme la seule option de sortie de misère au sein de bien des populations, tant :

- au niveau des pays producteurs
- que des franges sociales défavorisées au sein des pays consommateurs.

Dans des milieux où le risque élevé de mort violente n'est pas dissuasif, trouver des réponses juridiques dissuasives apparaît comme une gageure. Tant que des masses de populations défavorisées ne trouveront pas d'alternatives économiques au narcotrafic au sein de leurs sociétés, et tant que ce trafic sera aussi rentable, il continuera à susciter des vocations.

Pour le cas de la Guyane, il semble cependant possible de réaliser ce que les néerlandais ont réussi.

Un dispositif de contrôle 100 % filtrant sans dommages collatéraux n'a rien d'impossible à mettre en œuvre au niveau de l'aéroport Félix Éboué, cependant il faut lui allouer les moyens nécessaires en matériel, et bien entendu en effectifs.

Le dimensionnement de la BSE de Cayenne (29 douaniers de la branche surveillance pour gérer une plaque tournante de la drogue) est éminemment insuffisant.

Par ailleurs la porosité des frontières de la Guyane font qu'avant de rencontrer un éventuel contrôle au niveau du périmètre aéroportuaire, les stupéfiants peuvent entrer et circuler au sein du territoire sans aucune difficulté. Rendre les contrôles douaniers opérants aux frontières et instaurer un premier rideau de protection du territoire à ce niveau apparaît comme une nécessité évidente.

S'il est vrai que de par leurs caractéristiques géographiques et sociétales les frontières de la Guyane sont particulièrement difficiles à contrôler, la coopération internationale avec le Brésil et plus encore le Surinam est un axe à développer davantage, sans toutefois devenir tributaires de l'action des pays voisins en termes de protection de nos frontières.

À ce jour, la frontière entre la France et le Surinam au niveau de la Guyane fait l'objet d'un dissensus. Il est nécessaire de le résoudre avant d'envisager une coopération plus approfondie entre les deux États. **La nature ayant horreur du vide, l'État doit occuper le terrain et veiller au développement local.**

Par ailleurs un certain nombre de populations (notamment bushinigués) sont implantées de part et d'autres des deux rives. Les stratégies de lutte contre les trafics au niveau de la frontière ouest de la Guyane devront intégrer cette réalité. Si le concept de *frontière intelligente* est généralement employé vis-à-vis de l'intelligence artificielle (IA), c'est dans un tel contexte humain qu'il prendrait tout son sens.

De la même manière qu'au niveau de la protection des espèces animales, d'anciens braconniers peuvent devenir des gardiens de parcs, ces populations, peuvent contribuer à faire régresser les trafics si elles y trouvent un intérêt sociétal.



B) Sur l'orpaillage illégal :

Plusieurs constats s'imposent.

- Sur le plan géographique et géologique, le territoire de la Guyane est vaste, et très riche en sites aurifères.
- La porosité de ses frontières, et sa couverture végétale (sans parler du climat) le rendent difficile à contrôler.

Le bilan des opérations Anaconda puis Harpie démontre que la seule action contre les camps est peu opérante pour endiguer l'orpaillage illégal. La valeur des matériels saisis ou détruits, ainsi que les quantités d'or saisies sont insignifiantes comparées aux profits générés par les quantités d'or extraites.

Par ailleurs, le coût de ces opérations permettrait aisément de tripler ou quadrupler les effectifs douaniers en Guyane, tout en dotant les services de moyens, ce qui aurait nous en sommes convaincus, des effets beaucoup plus significatifs.

Si l'action sur les flux logistiques alimentant les camps d'orpailleurs semble être une piste beaucoup plus porteuse, on observe cependant une dichotomie au niveau des actions que l'État peut mettre en œuvre... En effet :

- d'une part la douane dispose de pouvoirs plus adaptés à mener une lutte « économique » contre l'orpaillage illégal, au travers d'une action sur les flux logistiques que les forces majoritairement déployées, mais ses effectifs et ses moyens sont dérisoires ;
- d'autre part, les forces déployées pour lutter contre cette activité disposent d'effectifs, de moyens d'intervention et de déploiement, mais n'ont pas les pouvoirs adaptés pour mener une action sur les flux logistiques alimentant l'orpaillage illégal.

Nous sommes assez effarés que face au constat de relative inadaptation des pouvoirs des principaux acteurs de la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane, notamment concernant les flux logistiques, la réaction des rapporteurs sénatoriaux soit de **prôner des évolutions législatives propres à la Guyane pour doter en résumé des services non-douaniers de pouvoirs douaniers**, plutôt que de songer à doter de davantage de moyens des services douaniers disposant des pouvoirs requis pour remplir la mission.

Il est à la fois décevant et difficilement compréhensible tant pour nous douaniers que pour tout citoyen, de réaliser que cette mission sénatoriale ne trouve aucun rôle à jouer pour la douane en matière d'orpaillage illégal.

S'il est vrai que la mission est dangereuse du fait de la montée en puissance des réseaux, une action économique d'ampleur contre ces derniers menée avec les moyens adéquats semble susceptible de les faire régresser significativement.

Une autre piste qui pourrait être envisagée est celle de « l'occupation du terrain ». Les camps d'extraction illégale une fois démantelés pourraient être remplacés par des structures d'exploitation légales et propres d'un point de vue environnemental.

Nous ne pensons pas là à ouvrir la voie à des compagnies minières multinationales, mais à des exploitations artisanales locales, qui pourraient extraire sans ravager l'environnement, et au profit de l'économie et du développement de la Guyane, les 10 tonnes d'or pillées chaque année à ce territoire pour près d'un milliard d'euros.

De par les perspectives d'emploi et les retombées économiques que l'activité ainsi cadrée pourrait générer, elle nous semble pouvoir profiter significativement à la Guyane, quand bien même elle nécessiterait le déploiement d'une protection par des moyens d'État.

Une autre difficulté au niveau de la lutte contre l'orpaillage illégal est qu'elle s'envisage trop exclusivement au niveau de l'extraction. Un deuxième rideau d'action devrait être développé au niveau des circuits d'écoulement de l'or.

Dans la mesure où l'analyse minérale de l'or permet de déterminer son origine géographique, et s'il est issu d'un processus d'amalgamation au mercure, des contrôles devraient être instaurés, afin que l'or extrait illégalement ne puisse plus être fondu et transformé en objets commercialisés.

Là encore la douane apparaît comme l'administration la plus fondée à exercer cette mission, tant au niveau des contrôles de terrain que des analyses en laboratoire.



B) Sur la pêche illégale

Les observations de l'Ifremer, abondées par celles des pêcheurs légaux semblent situer le nombre d'opérations de pêche clandestine à **plus d'une centaine par mois**, et les quantités de poissons interceptées et rejetées à la mer semblent faibles comparativement à l'ampleur du trafic.

Là encore, **les forces mobilisées sur la mission disposent de pouvoirs limités dans la poursuite d'actions à portée économique** vis-à-vis des pêcheurs illégaux.

Là encore, la douane est dotée de pouvoirs plus adaptés se retrouve sur la touche, ne disposant que de moyens d'action dérisoires.

Là encore, personne tant au niveau gouvernemental que parlementaire ne semble trouver de rôle à jouer pour la douane dans la lutte contre cette activité illégale ni n'entrevoit de nécessité de la doter d'effectifs et de moyens supplémentaires.

Comme pour l'orpaillage, il est indispensable à notre sens d'accroître l'action de premier niveau sur les cargaisons de poisson, tout en la doublant d'actions de deuxième niveau à portée économique, sur les matériels et embarcations.

En sus de l'action de contrôle et de répression des services de l'État, la **stratégie « d'occupation du terrain »**, c'est à dire aider au développement de la pêche légale (quitte à ce que des moyens d'État soient alloués à la protection de cette activité) pourrait contribuer à faire régresser les activités de pêche illégale, tout en offrant des perspectives d'emploi et des retombées économiques à la Guyane.



Sur le rapport sénatorial

et le projet de « grande loi Guyane » :

Si nous partageons la plupart des constats émis par les rapporteurs, nous ne sommes pas en phase avec la logique de fond de cette idée de loi qui apparaît comme une loi d'exception, en réponse aux problèmes sociétaux que l'action d'État n'arrive pas à résorber.

Nous ne soutenons pas l'idée d'une législation au rabais pour la Guyane. Les problèmes sociétaux auxquels est confrontée la Guyane se résoudront à notre sens par une **action d'État mieux adaptée, mieux coordonnée, et par un développement économique** fondé avant tout sur les ressources et richesses internes de la Guyane préservées du pillage.

En tant que syndicat douanier, nous ne pouvons taire notre effarement vis à vis des orientations de ce rapport sénatorial, qui :

- N'entrevoit qu'un rôle marginal et ponctuel de la douane en matière de lutte contre le narcotrafic, en appui d'opérations policières, alors que notre administration dispose des pouvoirs et des savoirs faire les plus étendus, en la matière.
- Faisant le constant d'un manque d'adéquation des pouvoirs des services actuellement mobilisés dans la lutte contre l'orpaillage illégal, n'entrevoit aucun rôle à jouer, ni aucun abondement d'effectifs et de moyens pour la douane, qui dispose pourtant de pouvoirs plus étendus, tant en matière de constatation des infractions, qu'au niveau de l'action économique sur les flux logistiques. La solution proposée étant de faire évoluer la législation afin d'accroître les pouvoirs des services actuellement mobilisés dans le cadre d'une loi d'exception propre à la Guyane.
- N'entrevoit aucune mise en œuvre de contrôles au niveau des circuits d'écoulement de l'or, afin de déterminer s'il provient d'un site légal ou illégal, ou s'il a été amalgamé au mercure.
- N'entrevoit pas non plus de rôle à jouer pour la douane vis-à-vis de la pêche illégale, n'évoquant tout simplement pas ce trafic.
- Mise davantage, en termes de protection du territoire, sur la coopération avec les pays voisins, que sur le développement d'un dispositif douanier national propre à mieux sécuriser les frontières de la Guyane.



Conclusion générale

Conclusion générale

Notre conclusion n'a pas la prétention d'une portée sociologique ou géopolitique générale, elle se **fonde sur une observation et une analyse** de problématiques frontalières **sous un prisme douanier**.

Comme indiqué en introduction, les **problèmes** qui traversent la société guyanaise nous apparaissent bien **d'avantage liés à des flux** traversant ses frontières poreuses qu'intrinsèques à son territoire ou à sa population.

Au vu de notre expérience au sein de la Guyane, nous percevons **deux axes simples susceptibles d'améliorer** très significativement la situation de ce territoire.

Pour peu qu'on lui en donne les moyens, la douane peut être un acteur majeur de ces perspectives :

- **Un contrôle accru de ses frontières** permettrait de résorber les flux illégaux liés aux trafics et activités illégales et réduirait par conséquent la délinquance et l'insécurité qui les accompagnent.
- **La protection des ressources pillées** (exemple de l'orpaillage et de la pêche) et leur exploitation au profit de la Guyane offrirait des débouchés d'emploi et des retombées économiques au territoire.

Par delà certaines horreurs de l'histoire, et les images de pauvreté, de délinquance, de manque de développement, et de climat accablant couramment véhiculées concernant la Guyane, **ce territoire présente bien des atouts**, des charmes, des aspects plaisants, tant :

- au niveau environnemental
- qu'humain.

Sa population est multiculturelle, jeune, enthousiaste. Ce territoire renferme à notre sens suffisamment de richesses et de **potentiel pour assurer son développement** et faire progresser sa situation sociale, pour peu qu'une politique inspirée lui soit dédiée.

Il paraît utile, concernant la population guyanaise, de rappeler qu'elle n'est que de l'ordre de 300 000 habitants, soit l'équivalent d'une ville comme Strasbourg ou Montpellier. Ce n'est pas comme si elle représentait plusieurs millions de personnes...

Si un plan d'investissement est nécessaire, il coûtera peu et sera fructueux. Agir en ce sens est beaucoup plus logique que laisser perdurer la politique actuelle.

Mise en parallèle avec sa population active (81 300), la valeur de l'or pillé chaque année en Guyane (900 millions d'euros) représente quelque chose comme 11 000 euros par actif (≈920 €/mois)...

Nous nous inscrivons en faux contre l'image d'un territoire déshérité n'ayant d'autres perspectives que de vivre d'aides sociales sous perfusion de la métropole.

Cette situation est le résultat de politiques d'abandon, hors sol et inadaptées. La défiance de la population guyanaise vis à vis du gouvernement, vient certainement de la conscience de :

- disposer de toutes les ressources, tant naturelles qu'humaines pour améliorer significativement sa condition,
- tout en souffrant de politiques incapables de valoriser ce territoire.

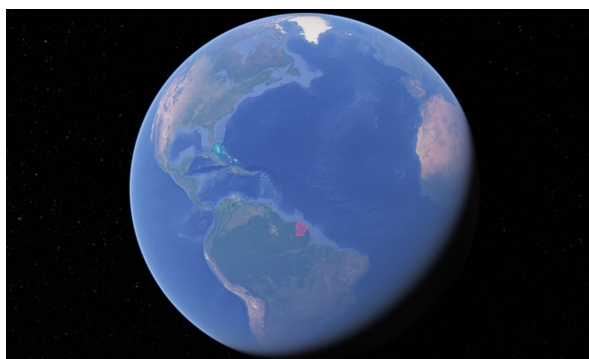


Lexique

Sigle / Acronyme	Signification
AGCO ou OPCO-AG	Branche <i>Administration générale et opérations commerciales</i> de la DGDDI.
BSE	<i>Brigade de surveillance extérieure.</i>
BSI	<i>Brigade de surveillance intérieure.</i>
CLI	<i>Centre de liaison inter-services.</i> Anciennement désigné en tant que poste central de transmission (PCT). Connu ailleurs sous le vocable de Centre opérationnel douanier terrestre (CODT), maritime (CODM) ou aérien (CODA).
DGDDI	<i>Direction générale des Douanes et Droits indirects.</i>
DI	<i>Direction interrégionale.</i>
DNGCD	<i>Direction nationale Garde-côtes des Douanes</i>
DNRED	<i>Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières</i>
DOD	<i>Direction des opérations douanières</i>
DR	<i>Direction régionale.</i>
GIR	<i>Groupe interministériel de recherche</i> (ex-Groupe d'intervention régional)
Ifremer	<i>Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer</i>
INN	<i>Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée</i>
ONU	<i>Organisation des Nations unies</i>
SU / SURV	Branche <i>Surveillance</i> de la DGDDI.

**Repenser la Douane
par rapport à son contexte :**

l'exemple de la Guyane



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !